

# **CGT des Territoriaux de La Courneuve**

à

## **M. le Maire de La Courneuve**

*La Courneuve, le lundi 12 janvier 2026*

***Objet : Préavis de grève – Rédaction du journal municipal « Regards ».***

Monsieur le Maire,

La CGT Territoriaux de La Courneuve vous informe par la présente du dépôt d'un préavis de grève, couvrant l'ensemble des agent·es de la rédaction du journal municipal *Regards*, ainsi que tous les membres du service Communication de la Ville de La Courneuve.

Ce préavis court à compter du lundi 19 janvier 2026 à 8h30, pour une durée illimitée, et concerne l'ensemble des personnels de la rédaction, titulaires et contractuel·les, appelés à cesser le travail totalement ou partiellement, ainsi que l'ensemble des agents du service Communication qui souhaiteraient se joindre.

### **Motifs du préavis :**

Depuis plus d'un an, les agent·es de la rédaction de *Regards* alertent leur hiérarchie sur des dysfonctionnements graves et persistants dans l'organisation du travail, ayant des conséquences directes sur leurs conditions de travail, la qualité du service public rendu et leur santé.

Ces alertes ont pris la forme de :

- signalements oraux et écrits,
- réunions internes,
- saisines formelles de l'administration,
- sollicitations des ressources humaines,
- interpellation et accompagnement par la CGT des Territoriaux de La Courneuve.

Malgré ces démarches, aucune réponse à la hauteur de la gravité de la situation n'a été apportée.

L'employeur n'a pas mis en place de cadre clair, opérationnel et sécurisé permettant un fonctionnement normal de la rédaction.

Les agent·es constatent notamment :

- une désorganisation chronique du travail éditorial ;
- une absence de clarification des rôles, responsabilités et fonctions, pourtant indispensables au bon fonctionnement d'une rédaction ;

- une organisation du travail qui n'est pas celle présentée et validée au Conseil social territorial du 7 juillet 2023 ;
- des effectifs de la rédaction incomplets ;
- une rupture du dialogue professionnel avec la hiérarchie ;
- une prise en charge tardive, floue et insuffisante de la situation par l'administration ;
- une souffrance au travail avérée provoquée par cette situation, partagée par l'ensemble de l'équipe, et une dégradation marquée du climat professionnel.

Le dispositif d'« accompagnement » mis en place par l'administration n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun calendrier précis, d'aucun engagement clair ni d'aucune rencontre collective avec l'équipe, et ne répond pas à l'urgence de la situation.

## **Revendications :**

Face à cette situation, la CGT des Territoriaux de La Courneuve et les agent·es de la rédaction de *Regards* exigent :

1. L'organisation immédiate d'une rencontre collective entre l'employeur, l'équipe de la rédaction et la CGT des Territoriaux, afin de traiter la situation dans un cadre contradictoire et transparent.
2. La clarification écrite et officielle de l'organisation du travail, incluant :
  - la définition précise des missions, fonctions et responsabilités de chacun·e ;
  - la chaîne de décision éditoriale ;
  - la conformité des pratiques avec l'organigramme validé en instance paritaire.
3. La mise en place d'une organisation du travail saine, fonctionnelle et pérenne, garantissant :
  - l'élaboration et la diffusion effectives des outils de coordination éditoriale ;
  - le respect des règles professionnelles indispensables au travail journalistique ;
  - des conditions de travail compatibles avec les missions confiées.
4. La transparence complète sur les effectifs, les fonctions exercées et les situations de cumul d'emploi.
5. La mise en œuvre d'un accompagnement et/ou d'une médiation réelle, avec :
  - un calendrier précis,
  - des objectifs clairement définis,
  - des engagements concrets de l'employeur sur les suites.
6. La réalisation d'une évaluation formelle des risques psychosociaux, intégrée au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), avec restitution aux agent·es et aux représentant·es du personnel.
7. La reconnaissance de la souffrance au travail subie par les agent·es, et la prise de mesures immédiates pour y mettre fin.

La CGT Territoriaux de La Courneuve rappelle que ce préavis vise en premier lieu à permettre l'ouverture de véritables négociations et à obtenir des réponses concrètes à des revendications légitimes portant sur l'organisation du travail, la santé des agent·es et la qualité du service public. Elle reste disponible pour toute rencontre permettant d'éviter le recours effectif à la grève.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

*Pour la CGT Territoriaux de La Courneuve,  
Les co-secrétaires et représentant·es du personnel,  
Florence Piles et Belkacem Sahi.*